

Département du Loiret

====

Arrondissement de
Pithiviers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF DE LA RIMARDE ET
DE L'ESSONNE

Séance du 8 Juillet 2025

Délibération n°2025-13

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt : MM. TESTA.

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. MURAT, GUERTON, Mme DEFROMERIE, MM. DESBOIS, PILLETTE, COURTOIS, GAINVILLE, RICHEL, RIVIERE, BREDONTIOT, BARRIER, COULON, CRISSA, DUAULT.

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. Marc GROSSIER, BROSSE, PALLU, HUTTEAU, VICECONTI

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt : M. DETROIT

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : M. LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. EUVRARD, BERARD, LALUQUE, GUERTON, SUTTIN.

Communauté de Communes du Pithiverais :

Délégués titulaires absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : MM. BEAUVALET, DAUVILLIER, HARDOUIN, FONTVERNE, Mme IVALDI.

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret MM. GOUT, CHACHIGNON, Mme DUPRE, MM. BOURGEOIS, CHANTEAU, BRISSON.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM. GEORGES, BERTHELOT, GAURAT, BOUTEILLE, Mme RAUTIRUER, M. DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, M. VOLKRINGER.

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. BERTHIER, BOUARD, PERON, BARJONET, COLMAN, DAUDIER, VICECONTI, GUERINET, Mme COQUIL, MM. GRILLERE, MONCEAU, LANGUILLE, DOUILLET, Mme SERGENT

Délégués suppléants absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : MM. DETROIT, DENIS, Mme BAUDU, M. ROBERT, Mme HERVOUET.
Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM. BOUYSSOU, LEBRET, BESNARD, MONCEAU, DA SILVA, LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. BARBERON, LEROY, LESSEUR, BRUNHES, BLONDEAU, ROUSSEAU, BREUILLARD, GIRARD, BAUER, Mme MASURE, MM. MANGEANT, PROFFIT, DA SILVA, ARCHENAUT, CAILLARD, NICOLLE, Mme LEVY.

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. PERRIER, ROCHER, BOBET, Mmes GATSELLIER, VALLOIS, M. LEGRAND, Mme MERCIER, Benoît GROSSIER, Mme ROBILLARD, MM. VINCENT, YOYOTTE, Mme POINCLoux, MM. SOUILAH, MOUSSINET, TRANSON.

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO :

Éric MENARD : technicien de rivière

Lucie RIANI MARCHAND : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission

Tom DUSSON : stagiaire Master 2

Lucas CLOUSEAU : service civique

Objet : approbation du Contrat de Territoire Essonne amont

Vu la Directive 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 décembre 2000 ;

Vu la loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie en vigueur ;

Vu le XIIème programme d'interventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et ses orientations, Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 13.114 du 11 juin 2013, approuvant le SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés ;

Vu le Contrat de Territoire Eau et Climat Essonne amont, porté par le SMORE sur la période 2020-2024 ;

Considérant le bilan et l'évaluation très positifs de ce programme, pour rappel 2 873 147 € ont été engagés, ce qui représente un taux de réalisation financier de 118 %. Le taux de réalisation technique moyen s'élève quant à lui à 109%, avec notamment la restauration de 30,7 ha de zones humides, de 9,5 km de cours d'eau et le rétablissement de la continuité sur 17 ouvrages hydrauliques ;

Considérant, les nouvelles orientations données par l'Agence de l'Eau aux contrats de bassin, baptisés « Contrats de Territoire Eau, Climat et Biodiversité », qui visent au financement exclusif d'actions définies comme prioritaires dans le Programme De Mesures (PDM) du bassin Seine-Normandie, à l'accentuation de la dimension « biodiversité » des contrats, ainsi qu'au renforcement de la sensibilisation des acteurs du territoire ;

Considérant, la possibilité pour le SMORE d'engager un Contrat de Territoire Eau, Climat et Biodiversité sur son territoire de compétence, reprenant les programmes de travaux de restauration des cours d'eau et des zones humides inscrits dans ses Déclarations d'Intérêt Générales en cours et en préparation, ce qui permettra de pérenniser leur financement, ainsi que les salaires et charges des techniciens sur la période 2026-2030 ;

Considérant, le diagnostic préalable réalisé sur le territoire Essonne amont et le programme d'actions qui s'en dégage ;

Considérant, le projet de Contrat de Territoire Eau, Climat et Biodiversité Essonne amont ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de Contrat de Territoire Eau, Climat et Biodiversité Essonne amont sur la période 2026-2030 ;

AUTORISE le Président ou ses Vice-Présidents à signer le Contrat de Territoire Eau, Climat et Biodiversité Essonne amont, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Anne-Jacques de BOUVILLE